

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

Assistant.e de service social

Diplôme d'État – DEASS
En partenariat avec l'UPEC

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
Site de Montrouge - 1 rue du 11 novembre – 92120 MONTROUGE
01 40 92 01 02

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
Site de Neuilly-sur-Marne - 150 avenue Paul Vaillant-Couturier –
93330 NEUILLY-SUR-MARNE
01 49 44 67 10

www.fondation-itsrs.org



N° Siret : 785 406 513 00016 – N° déclaration d'existence : 11 92 014 85 92

Les équipes

Les équipes sont composées de la façon suivante :

Neuilly-sur-Marne :

- Marie FAVRET, Coordinatrice
- Fanny COHEN, Ingénieur de formation
- Konstantinos DELIMITSOS, Ingénieur de formation
- Sophie PETREMANN, Assistante pédagogique

Montrouge :

- Isabelle TIRET, Responsable
- Simon BOUNOURE, Ingénieur de formation
- Christian JODEAU, Ingénieur de formation
- Marine MAUDUIT, Ingénieur de formation
- Stella LETORT, Assistante pédagogique

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Le métier d'assistant de service social

Source : *Extraits du référentiel professionnel – DEASS – Arrêté du 22 août 2018, titre III*

L'assistant(e) de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.¹

Les assistant(e)s de service social et les étudiant(e)s se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant(e) de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant(e) de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

L'assistant(e) de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant(e) de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Source : *Extraits du référentiel fonction/activités – DEASS – Arrêté du 22 août 2018, titre III*

L'objectif de la formation est de permettre aux futur(e)s diplômé(e)s :

- D'être en mesure de construire avec les personnes un projet d'accompagnement social s'inscrivant dans la durée et visant à favoriser leur autonomie.
- De prendre en compte les potentialités des personnes et celles de leur entourage, ainsi que les moyens d'intervention des diverses institutions.
- De rechercher l'adhésion des personnes pour la mobilisation des ressources à disposition.
- De pouvoir évaluer avec les personnes, tout au long de l'accompagnement, l'évolution de leur situation pour ajuster les actions engagées.
- D'agir dans l'intérêt des personnes et dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur, il transmet des éléments d'information relatifs à la situation et nécessaires au déroulement de l'accompagnement.
- D'apporter un soutien en mobilisant les ressources propres de la personne et celles de son environnement.
- D'élaborer avec la personne un plan d'actions pour mener l'accompagnement social individuel.
- De mobiliser les réseaux de partenaires appropriés.
- Assurer un rôle d'interface entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Mettre en œuvre le plan d'actions en évaluant en continu avec la personne l'évolution de sa situation.
- Ajuster avec la personne le plan d'actions.
- Communiquer et transmettre les informations strictement nécessaires à l'évolution de la situation.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique de notre centre vise à proposer une formation complète et riche.

Le contenu de cette formation, propose une articulation d'enseignements variés, qui valident à la fois une licence en Sciences de l'Éducation, parcours Travail Social (en lien avec l'UPEC) et le diplôme d'État d'Assistant(e) de Service Social.

Pour ce faire, les enseignements dispensés (qui ont tous lieu sur les sites de l'IRTS) peuvent prendre différentes formes : Cours magistraux (CM) proposés en transversalité avec les autres filières de niveau 6 (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants...), séances de travaux dirigés (TD) en filière ou de nouveau entre filières, ateliers de professionnalisation en petits groupes d'étudiant(e)s, ect.

Les équipes de l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-Sur-Marne sont disponibles pour que les étudiant(e)s mènent à bien l'ensemble de leur formation.

Chaque étudiant(e)s est accompagné tout au long de son parcours de professionnalisation par un référent de groupe d'évaluation pédagogique (GEP). L'objectif de cet accompagnement individuel et collectif est de permettre à chaque étudiant(e) d'être acteur de sa formation et porteur d'initiatives, sur l'ensemble de son cursus de formation. Il s'agit d'accompagner à la création d'une identité et d'une posture professionnelle.

Les étudiants(e)s seront accompagnés par des formateurs experts et expérimentés, mais également par des professionnels au discours précis et neutre qui éclaireront sur les différents axes du métier d'ASS.

La formation au DEASS est proposée en alternance : 1740h de formation en centre de formation et 1820h (soit 52 semaines) sur site qualifiant (stage).

En première année : une première période de 8 semaines, de stage est à effectuer au S1 (entre novembre et février), auprès d'un professionnel diplômé ASS. Une seconde période de stage, collective, basée sur un diagnostic social territorial a lieu au S2 (entre avril et juin).

En seconde année : Une période de stage de 22 semaines est à effectuer aux S3 et S4 (entre octobre et juin).

En troisième année : Une période de stage de 22 semaines est à effectuer aux S5 et S6 (entre septembre et mars).

Les périodes de stage sont situées tout au long de la formation et viennent d'articuler avec les périodes de présence sur l'IRTS, sur le principe de l'alternance intégrative.

D'une façon globale, ces périodes ont pour objectifs :

- Contribuer à la maturation professionnelle
- Permettre à étudiant(e) d'acquérir une certaine maîtrise de l'intervention professionnelle en service social au travers de :
 - La connaissance des différents publics et l'élaboration de la relation et de la communication professionnelle avec ceux-ci,
 - La connaissance des politiques publiques et associatives, des positionnements institutionnels et des organisations qui en découlent,
 - L'appréhension des enjeux partenariaux et des logiques de coopération et de réseau,
 - L'acquisition de connaissances pratiques, théoriques et méthodologiques complémentaires nécessaires au futur exercice professionnel,
 - L'appréhension de la question du sens de l'intervention professionnelle en service social, de son éthique et de sa déontologie ainsi que des règles relatives au secret professionnel,
 - L'acquisition d'une posture professionnelle, qui s'appuie non seulement sur l'expertise technique mais aussi sur la dimension stratégique de la fonction.

Chaque étudiant est accompagné par son référent GEP dans la formulation et la rédaction d'objectifs de formation et de stage plus personnalisés. Il/elle est autonome et proactif dans la recherche des terrains de stage susceptibles de l'accueillir.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation est organisée en 4 domaines de formation (DF), comprenant chacun des compétences à acquérir :

Source : *Extraits du référentiel de formation – DEASS – Arrêté du 22 août 2018, titre III*

- **DF1 : Intervention professionnelle en travail social**
 - Histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale
 - Champs d'intervention de l'ASS
 - La personne, le groupe, la société
 - La relation d'aide

➤ **DF2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social :**

- Questions sociales et évolution des problèmes sociaux
- Les représentations sociales
- Les différents publics
- Le territoire

➤ **DF3 : Communication professionnelle en travail social :**

- Théorie de la communication en travail social
- Communication en travail social
- Cadre institutionnel de la communication
- Ecrits professionnels
- Les réunions
- Langue vivante étrangère

➤ **DF4 : Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux :**

- Histoire, missions fonctionnement des institutions du travail social
- Histoire et évolutions des politiques sociales
- Partenariats et Réseaux
- L'équipe
- Différentes formes de médiation
- Introduction au droit

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche » recouvrant les contenus suivants

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).
- Techniques de recherches bibliographiques.
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.
- Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

ÉVALUATIONS ET CERTIFICATIONS

Source : *Extraits du référentiel de certification – DEASS – Arrêté du 22 août 2018, titre III, mise à jour par l'arrêté du 09 août 2022, sur les blocs de compétences*

La certification est conduite par la DRIEETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et les Rectorats de Versailles et Créteil – nos organismes de tutelle de référence. La certification est organisée par les centres de formations (sauf pour le bloc 4, cf. éléments ci-dessous).

Pour cela, un accompagnement à la préparation aux certifications et un contrôle continu sont proposés aux étudiant(e)s tout au long de la formation.

Les certifications s'organisent comme suit :

- ***Bloc de compétences 1 : Intervention sociale individuelle***

Intitulé : Présentation d'une intervention sociale individuelle (issue de la formation pratique)

Objectifs : Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention ; Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale ; Analyser son intervention professionnelle

Organisation et cadre : En centre de formation ; Présentation écrite (10 à 12 pages) et soutenance oral individuelle (30 min)

- ***Bloc de compétences 2 : Intervention sociale collective***

Intitulé : Présentation d'une intervention sociale collective (issue de la formation pratique)

Objectifs : Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention ; Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale ; Analyser son intervention professionnelle

Organisation et cadre : En centre de formation ; Présentation écrite (10 à 12 pages) et soutenance oral individuelle (30 min)

- ***Bloc de compétences 3 : Diagnostic social territorial***

Intitulé : Présentation d'un diagnostic social territorial

Objectifs : Comprendre une question sociale sur un territoire donné ; Mettre en œuvre la méthodologie de diagnostic partagé social et territorial ; Analyser son intervention dans la mise en œuvre

Organisation et cadre : En centre de formation ; Dossier (10 à 12 pages) élaboré individuellement ou collectivement à partir du repérage d'une problématique territoriale : construction d'un diagnostic partagé

- ***Bloc de compétences 4 : Analyse de l'environnement sociale, familial et territorial***

Intitulé : Mémoire de pratique professionnelle

Objectifs : Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique ; Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche ; Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain (...).

Organisation et cadre : Organisée par le DRIETTS ; Document de 40 à 45 pages et soutenance de 30 min

- ***Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale***

Intitulé : Elaboration d'une communication professionnelle

Objectifs : Adapter sa communication à un destinataire cible ; Mobiliser des supports de communication adaptés ; Argumenter ses choix de communication

Organisation et cadre : En centre de formation ; Elaborer une communication professionnelle à un destinataire cible, Soutenance de 30 min

- ***Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social***

Intitulé : Etude de situation

Objectifs : Communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie ; Adapter sa communication écrite à un destinataire cible

Organisation et cadre : En centre de formation ; Etude de situation (épreuve écrite sur table de 4h) à partir d'une situation construite par le centre de formation ;

- ***Bloc de compétences 7 : Mobilisation des acteurs et des partenaires***

Intitulé : Analyse d'une situation partenariale

Objectifs : Analyser l'environnement institutionnel et partenarial ; Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat ; Mobiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial

Organisation et cadre : En centre de formation ; Note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale issue de la formation pratique ; Dossier de 8 à 10 pages, soutenance de 30 min

- ***Bloc de compétences 8 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels***

Intitulé : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Objectifs : Etudier et analyser les politiques sociales ; Se positionner dans un travail partenarial

Organisation et cadre : En centre de formation ; Devoir sur table (4h) portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 18 ans, à la date de l'obtention du diplôme.

Satisfaire aux épreuves d'admission – 1 dossier (via Parcoursup) et un entretien.

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site internet de l'IRTS ou via Parcoursup.

RENSEIGNEMENTS

Neuilly-sur-Marne

Assistante pédagogique inscription : Najat SABER - ☎ +33 (0)1 49 44 67 25 - ✉ nsaber@irtsidf9293.eu

Coordinatrice pédagogique : Marie FAVRET - ☎ +33 (0)1 49 44 67 34 - ✉ mfavret@irtsidf9293.eu

Montrouge

Assistante pédagogique inscription : Pascale YOKO - ☎ +33 (0)1 40 92 32 66 - ✉ pyoko@irtsidf9293.eu

Responsable de filière : Isabelle TIRET - ☎ +33 (0)1 40 92 32 62 - ✉ itiret@irtsidf9293.eu

Formation financée par le Conseil régional Ile-de-France

